

DECISION N° 124-2023
portant validation du devis de la mise aux normes d'une lisse au terrain de rugby « Alain Ply » situé au Stade Denis Bailly à la Société PRUVOST SPORTS

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la Société PRUVOST SPORTS concernant la mise aux normes d'une lisse au terrain de rugby « Alain Ply » situé au Stade Denis Bailly ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la Société PRUVOST SPORTS pour les travaux de mise aux normes d'une lisse au terrain de rugby « Alain Ply » situé au Stade Denis Bailly d'un montant de 26 962.53 euros HT.